

Exposition de tapisseries d'Alfred MANESSIER dans le bâtiment de la Cour d'Appel de Besançon - Participation de la Ville de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par courrier du 5 mai 1994, M. le Premier Président de la Cour d'Appel de Besançon faisait connaître son intention de présenter une exposition de tapisseries d'Alfred MANESSIER dans la salle des Pas Perdus du premier étage du Palais de Justice.

Cette exposition qui comportera 14 à 15 tapisseries monumentales dont l'ensemble ayant pour thème les cantiques spirituels de Saint-Jean de la Croix débutera au mois de novembre et se terminera le 15 décembre 1994.

Le coût de cette opération est évalué à 200 000 F et la Ville de Besançon est sollicitée pour une participation financière à hauteur de 20 000 F.

S'agissant d'un artiste de réputation internationale et ayant eu des liens étroits avec notre région (A. MANESSIER est notamment l'auteur des vitraux de l'Église Sainte-Bénigne de Pontarlier), il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette demande et d'attribuer une subvention de 20 000 F à l'Association Régionale Socio-Culturelle des Personnels du Ministère de la Justice pour la Cour d'Appel de Besançon, gestionnaire du projet.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.